



Paris, le 10 Décembre 1998

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir en pièce jointe notre revue Espace Médecins du Travail. Ce numéro spécial se présente sous forme de fiches qui rappellent les différents outils pour faire face aux situations du handicap. Vous recevez depuis quelque temps et de façon intermittente notre revue, organe officiel d'information du syndicat. Si vous voulez la recevoir régulièrement nous vous proposons de vous abonner au prix confraternel de 600F par an (voir bon de commande ci-joint).

A noter cependant qu'un abonnement ne donne pas droit aux avantages d'une cotisation syndicale, l'adhésion, de loin la meilleure formule, permet de participer pleinement à la vie du syndicat, à ses décisions, ses protections, ses relais, avec le service de la revue et enfin des informations privilégiées que reçoivent seuls les syndiqués...

D'autre part, vous trouverez ci-jointe une lettre que nous vous proposons d'adresser à Madame Martine Aubry. Celle-ci lui exprime **notre colère de nous voir attribuer le scandale de l'amiante, erreur historique** et récu-pération au profit de groupes de pressions qui voudraient accuser la Médecine du Travail. Nous lui exprimons également notre attachement à des services proches de l'entreprise et pour lesquels une gestion paritaire nous paraît le meilleur garant de l'indépendance de notre médecine. Cette gestion paritaire permet ainsi aux partenaires sociaux de s'impliquer totalement dans ce domaine qui les touche de très près, et ainsi d'en être d'une certaine forme les relais.

Nous vous proposons de compléter le projet de lettre ci-joint en y apposant la date et votre signature avant de l'envoyer au Ministre.

Nous souhaitons que vous nous communiquiez un double de votre courrier afin d'appuyer ainsi notre démarche. Aidez-nous à vous aider.

INFO RAPIDE : viennent d'être adoptées différentes notions améliorant le fonctionnement des reconnaissances de maladies professionnelles (délais, circuit etc..) avec une demande ferme que nous exprimons depuis quelque temps : **l'information systématique des médecins du travail des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale, lors du dépôt de cette déclaration.**

Un succès de notre syndicat... : "pendant que certains crient et s'agitent la CFE-CGC construit et gagne".

Dans l'attente, je vous exprime, Chère Consoeur, Cher Confrère, mes sentiments très sincères et dévoués.

Syndicalement vôtre

Bernard SALENGRO



Syndicat Général des Médecins du Travail

59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

☎ 01.55.30.12.89 Fax : 01.55.30.12.88